



TOURNOIS DE DOUBLES ETE 2025

Article 1 : date et lieu

L'association de Tennis de Table de Vandoeuvre organise trois tournois de doubles pendant les vacances d'été 2025. Les vendredis 11 juillet et 1^{er} août et le mercredi 20 août au gymnase Brossolette rue du Général Frère à Vandoeuvre les Nancy. Ces tournois homologués sont ouverts aux joueurs et joueuses licenciés FFTT, également à toute personne non licenciée présentant un certificat médical à jour.

Ces tournois sont événementiels et co-organisés avec le comité départemental. Les joueurs non licenciés FFTT se verront offrir une licence événementielle

Article 2 : arbitrage et juge-arbitrage

L'arbitrage s'effectuera par les joueurs.

Le Juge-Arbitre sera Jean-Marie Depardieu, juge-arbitre régional, accompagné des membres du club de l'ASTT Vandoeuvre. Leurs décisions seront sans appel.

Article 3 : matériel

Le tournoi se déroulera sur 6 tables agréées ITTF. Les balles seront fournies par les joueurs.

Article 4 : tenue sportive

La tenue sportive (t-shirt ou chemisette, short ou jupette, chaussettes, chaussures) ainsi que l'esprit sportif sont de rigueur.

Article 5 : tableaux, horaires et tarifs

La formule du tournoi sera définie sur place en fonction du nombre de participants :

L'heure de début est fixée à 20h30. La salle est ouverte à 20h00

Ces tournois sont gratuits.

Article 6 : pointage et forfait

Le pointage des joueurs et joueuses prendra fin 10 minutes avant l'horaire de début.

Le forfait pour non présence à la table pourra être prononcé 10 minutes après le 1^{er} appel.

Article 7 : engagements

Les inscriptions par email seront prises au fur et à mesure de leurs arrivées. La date d'envoi de l'email fera foi. Mail : astt.vandoeuvre@gmail.com ou Tel 06.76.57.50.53

Article 8 : résultats

Les résultats ne seront pas transmis à la Fédération Française de Tennis de Table. Ils pourront faire l'objet d'une publication sur le site du club ou sur Facebook. Chaque inscrit donne expressément son consentement pour la publication sur le site des photographies prises au cours de la soirée.

Article 9 : responsabilités

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans ou au dehors des installations sportives.

L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux compétiteurs, organisateurs et arbitres munis de chaussures non marquantes.

Article 10 : accord

La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.